



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEAUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES

Membres absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

Cité éducative - Appel à projets

V_DEL_22077_29

Rapport de Madame DAHOUM,

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_29-DE

Mesdames, Messieurs,

La Cité Éducative est un label d'excellence visant à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. C'est également une démarche qui offre l'opportunité de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire.

Au travers de cette démarche novatrice, il s'agit également de fédérer les acteurs partageant les valeurs républicaines et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles, au sein d'une grande alliance éducative.

Trois objectifs généraux et nationaux sont attribués aux Cités éducatives :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Pour son territoire, Vaulx-en-Velin a identifié cinq axes prioritaires sur la durée de la labellisation qui s'achèvera en juin 2024 :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par le développement de parcours d'excellence ;
- les jeunes, acteurs et actifs de leurs parcours.

A ce titre, la Cité Éducative de Vaulx-en-Velin porte un appel à projet destiné aux acteurs éducatifs du territoire afin d'encourager et d'accompagner la mise en œuvre d'actions innovantes et structurantes en direction des enfants et des jeunes de la commune. Il s'agit ainsi de répondre à un ou plusieurs besoins identifiés par la Cité Éducative au travers d'un partenariat éducatif investissant plusieurs temps de l'enfant ou du jeune (temps scolaire, périscolaire, vacances scolaires, soirées, week-end, etc.).

Les projets présentés doivent :

- répondre impérativement à l'un ou plusieurs des axes stratégiques priorités par la cité éducative ;
- représenter une action nouvelle sur le territoire, ou une ouverture à un nouveau public ;
- prévoir l'implication des parents au projet ;
- assurer l'accessibilité du projet à l'ensemble des enfants ;
- veiller à la cohérence du projet avec l'offre existante sur le territoire, et privilégier la dynamique partenariale.

Quatre projets sont proposés au conseil municipal qui répondent aux exigences suivantes :

- être pensés, construits, et mis en œuvre dans un cadre partenarial, d'une part avec les parents et d'autre part avec les autres acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, services de la ville, associations, centres sociaux, structures de l'insertion, etc.) ;
- être accessibles à tous les jeunes ciblés ; le coût n'est pas être un obstacle pour les familles les plus démunies ;

- investir tous les temps pertinents (scolaire, périscolaire et extrascolaire, dont les vacances scolaires).

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_29-DE

Structure	Objectifs de l'action	Montant attribué
Comité Rhône et Métropole de Lyon Rugby à XII	L'association construit des actions de jeu avec du rugby fauteuil à destination d'enfants valides et en situation de handicap moteurs et sensoriels. Pratique inclusive (pratique avec des joueurs valides et en situation de handicap moteur dans la même équipe), et intergénérationnelle (parents / enfants). Mise en place d'ateliers sur temps scolaire et extrascolaire pour favoriser l'implication et la participation de partenaires et des familles. Développement d'outils de communications afin de mettre en lumière les difficultés d'inclusion de ces publics au sein des clubs, et développer des valeurs d'inclusion et de cohésion. Public : jeunes 8-25 ans, prioritairement des quartiers sud de la commune (quartiers Tase, Chenier, Balmes)	12 000,00€
Cercle d'escrime vaudais	L'association propose un enrichissement du parcours éducatif des élèves du collège Barbusse par la pratique de l'escrime. Afin de pérenniser la pratique de l'escrime chez le public adolescent du territoire, une pratique est proposée sur différents temps : au sein de l'Association Sportive (les mercredis après-midi), ou en option scolaire (les mardis et jeudis). Le projet permet le développement de valeurs d'engagement et d'initiative, et d'enrichir les « parcours avenir » et « parcours citoyen » de l'élève.	6 000,00€
Synergie Family	L'association encadre l'action « gaming & school » au sein de son programme NEC. Les jeunes concernés peuvent venir participer deux fois 2h par semaine : le temps est partagé entre une activité de gaming sur format « club » et un temps d'accompagnement à la scolarité assurée par des étudiants de l'ENTPE. Ce dernier temps vise également à accompagner le jeune pour le développement d'une méthodologie d'apprentissage propre, et ainsi développer son autonomie.	12 800,00€
Zup de co	L'association propose un accompagnement aux jeunes en difficulté scolaire et sociale, et soutien notamment le passage des élèves du primaire au collège, en agissant auprès des élèves de 6^e/5^e au sein du collège Valdo et des élèves de CM1/CM2 au sein de plusieurs écoles élémentaires de son réseau. Une équipe de tuteurs bénévoles intervient 2h	17 000,00€

	par semaine au sein des établissements coordonnés par des services civiques assurent le lien avec les équipes pédagogiques. Ces derniers peuvent également intervenir en classe en appui d'enseignants, organiser des temps pédagogiques spécifiques, une sortie culturelle, et une visite d'un établissement du supérieur sur l'année scolaire.		Envoyé en préfecture le 21/07/2022 Reçu en préfecture le 21/07/2022 Affiché le  ID: 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_29-DE
--	---	--	--

Les quatre projets proposés représentent un montant de 47 800€ et sont prévus au BP 2022 – chapitre 74 – article 74718.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver les subventions allouées aux associations dans le cadre de l'appel à projet de la Cité Educative, pour un montant total de 47 800 euros ;
- ▶ d'autoriser Mme la Maire à verser aux associations les montants indiqués ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_29-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que la Cité Éducative est un label d'excellence visant à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire et qu'à ce titre, elle porte un appel à projet destiné aux acteurs éducatifs du territoire, notamment associatifs, afin d'encourager et accompagner la mise en œuvre d'actions innovantes et structurantes en direction des enfants et des jeunes de la commune ;

Considérant que les projets présentés devront :

- répondre impérativement à l'un ou plusieurs des axes stratégiques prioritaires par la cité éducative ;
- représenter une action nouvelle sur le territoire, ou une ouverture à un nouveau public ;
- prévoir l'implication des parents au projet ;
- assurer l'accessibilité du projet à l'ensemble des enfants ;
- veiller à la cohérence du projet avec l'offre existante sur le territoire, et privilégier la dynamique partenariale.

Considérant les quatre projets déposés qui répondent aux critères définis dans cet appel à projet.

Entendu le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Madame Kaoutar DAHOUM, deuxième adjointe, déléguée à l'Education et à la Petite Enfance ;

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les subventions allouées aux associations dans le cadre de l'appel à projet de la Cité Educative, pour un montant total de 47 800 euros ;
- d'autoriser Mme la Maire à verser aux associations les montants indiqués ci-dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

Pour extrait conforme,



Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_29-DE